

Trente-cinquième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 10 avril 2019, à 17 h.

### **PRÉSENCES**

SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

---

### **MOT DE BIENVENUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

### **2019-04-0210** **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **2019-04-0211** **PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2019**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 13 mars 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 13 mars 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **FONDS FLI/FLS**

### **2019-04-0212** **MAISON NOUVELLE VIE**

CONSIDÉRANT que l'organisme Maison Nouvelle vie ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI et FSE;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-régulier et FSE;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accorde un prêt du Fonds FLI-régulier au montant de 10 980 \$, pour un terme de 5 ans au taux d'intérêt de 3,95 %, pour la réalisation du projet de restructuration de l'organisme Maison Nouvelle vie, et d'une subvention du Fonds FSE au montant de 23 500 \$;

QUE l'approbation de l'aide financière de la MRC des Sources soit conditionnelle à ce que deux critères soient respectés :

- que Desjardins reconduise la marge de crédit pour une somme minimale de 25 000 \$ ;
- la mise en place d'un comité d'accompagnement de l'organisme impliquant les différents partenaires impliqués.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

**2019-04-0213**  
**MOULIN 7 INC.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Moulin 7 inc. ainsi que son projet sont admissibles au Fonds FLI;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du Fonds FLI-régulier;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde un prêt du Fonds FLI-régulier au montant de 21 739,48 \$, au taux de 5,95 %, terme de 3 ans, pour le volet publicité, et un prêt du Fonds FLI-régulier au montant de 18 783,69 \$, au taux de 7,7 %, terme de 3 ans, pour le volet microbrasserie pour l'entreprise Moulin 7 inc. ;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

**2019-04-0214**  
**MRC DES SOURCES - COOPÉRATION ET PARTAGE D'EXPERTISES DANS LA STRUCTURATION DE FILIÈRES DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS - FFQCD**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et son projet Coopération et partage d'expertises dans la structuration de filières de matériaux biosourcés FFQCD sont admissibles au Fonds de soutien aux filières émergentes;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du Fonds de soutien aux filières émergentes;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources investisse, par l'entremise du Fonds de soutien aux filières émergentes, un montant de 10 925 \$ dans la réalisation de l'an un du projet « Coopération et partage d'expertises dans la structuration de filières de matériaux biosourcés » avec le Parc naturel régional du Gâtinais français dans le cadre du FFQCD;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

Adoptée.

**VARIA**

Aucun sujet.

**2019-04-0215**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 17 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier